

0490925P
ACADEMIE DE NANTES
ETAB.REGIONAL ENSEIGNT ADAPTE LES TERRES ROUGES
9 RUE JEAN GIONO
49124 ST BARTHELEMY D ANJOU
Tel : 0241957000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention d'occupation précaire (COP)

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 63
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/04/2022
Réuni le : 26/04/2022
Sous la présidence de : Nicolas Quinqueneau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la mise en oeuvre d'une convention d'occupation précaire (COP)

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP 2021-2022
Convention d'Occupation Précaire (C.O.P.) d'un logement vacant, initialement attribué par nécessité absolue de service au responsable du service de restauration. Acceptation du conseil d'administration pour la mise en œuvre d'une C.O.P. pour la période de mai à août 2022 et éventuellement pour la période septembre 2022 à août 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0